

ÉTAPE +

PRESTATION D'ÉVALUATION DES BESOINS D'AMÉNAGEMENT DE LA FORMATION EN APPRENTISSAGE

ÉTAPE + a pour finalité de :

- Prendre en compte les besoins liés à tout type de handicap, quelle que soit l'étape du parcours (*en amont ou après la signature du contrat d'apprentissage*)
- Prendre en compte les besoins d'aménagement en formation et sur le poste de travail
- Structurer le travail de coopération des acteurs autour du projet de la personne handicapée

OBJECTIF :

Prestation d'évaluation concertée des besoins de la personne handicapée en apprentissage, ÉTAPE+ a pour objectif de favoriser **la co-construction de préconisations d'aménagement** de la formation et du poste de travail.

PUBLIC :

Personnes reconnues travailleurs handicapés, bénéficiaires de l'OETH (*Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés : RQTH (ou demande en cours), AAH, Carte d'Invalidité...*) ou titulaire d'une notification d'ouverture de droits de la MDPH (*Maison Départementale des Personnes Handicapées*) en cours de validité.

QUAND MOBILISER ÉTAPE + :

Tout au long du parcours de formation d'un apprenti handicapé, lorsque le CFA est en limite de compétence pour évaluer les besoins d'aménagements en formation. Il est néanmoins préconisé que cette mobilisation puisse avoir lieu en amont de la signature du contrat d'apprentissage, afin d'anticiper les besoins.

PREREQUIS :

En amont de la signature du contrat : avoir effectué à minima un stage dans le métier concerné

QUI PEUT MOBILISER ÉTAPE + :

Tout CFA adhérent au SRFPH conjointement avec le référent de parcours de la personne.

COMMENT MOBILISER ÉTAPE + :

- Le référent handicap du CFA et le référent de parcours échangent sur le besoin de prestation
- Le référent handicap du CFA ou le référent de parcours identifie et mobilise le partenaire spécialisé handicap
- Chacun des acteurs signe la demande d'ÉTAPE+ (Le bénéficiaire, le référent handicap du CFA, le référent de parcours et le partenaire spécialisé handicap)
- Le référent handicap du CFA envoie la demande au Centre Ressource Formation Handicap

ACTEURS DE LA PRESTATION ÉTAPE+ :

- Le bénéficiaire : la personne ayant un projet de formation en apprentissage ou un apprenti
- Le référent handicap du CFA : la personne ressource du CFA dans le cadre de son adhésion au SRFPH
- Le référent de parcours : les structures médico-sociales, les enseignants référents et coordonnateur d'ULIS de l'Éducation Nationale, les Missions Locales, les Cap emploi, le Pôle emploi
- Le partenaire spécialisé handicap : les structures médico-sociales, les enseignants référents et coordonnateur d'ULIS de l'Éducation Nationale, les organismes spécialisés conventionnés dans le cadre des Prestations Ponctuelles Spécifiques (PPS), et autres spécialistes après accord du Centre Ressource Formation Handicap (*orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricien, etc.*)

RESSOURCES MISES A DISPOSITION :

- **Financement au centre de formation :**
Forfait de 750 €.
- **Appui technique et méthodologique de la mission d'appui à l'apprentissage du Centre Ressource Formation Handicap :**

Audrey BAIGNEAU (33/40) : a.baigneau@srfph-aquitaine.fr

Cathy DENDIÉVEL (24/47/64) : c.dendievel@srfph-aquitaine.fr

Frédéric DEBELFORT (Aquitaine) : f.debelfort@srfph-aquitaine.fr

Tél : 05.57.29.20.12